



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 13 octobre 2020 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance Le conseiller municipal, Nicolas Hitier, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 2^e trimestre 2020 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020.
 Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :
 • autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement d'un marché de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
 • délivré ou renouvelé quatre concessions dans le cimetière communal situé dans le quartier du Zich (dont un columbarium) et une dans celui situé route de Dachstein.
 • renoncé une fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 3 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2020 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2020.

Point 4 : Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2020 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2020.

Point 5 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2020 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2020.

Point 6 : Adoption du Budget supplémentaire 2020 - Budget principal Le Conseil municipal a approuvé le budget supplémentaire - Budget principal de l'exercice 2020.

	Dépenses				Recettes			
	Budget primitif 2020	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2020	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total
Fonctionnement	12 911 000,00 €	396 400,00 €	0 €	13 307 400,00 €	12 911 000,00 €	396 400,00 €	0 €	13 307 400,00 €
Investissement	8 336 000,00 €	- 133 501,30 €	2 035 977,82 €	10 238 476,52 €	8 336 000,00 €	1 902 476,52 €	0 €	10 238 476,52 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 octobre 2020 -

Sur le même principe, le Conseil municipal a approuvé les budgets supplémentaires annexes 2020.

Point 7 : Budget annexe - Succession Albert Hutt

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2020	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2020	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	13 610,00 €	10 638,43 €	24 248,43 €	13 610,00 €	10 638,43 €	24 248,43 €
Investissement	6 000,00 €	31 361,10 €	37 361,10 €	6 000,00 €	31 361,10 €	37 361,10 €

Point 8 : Budget annexe - Camping

	Dépenses				Recettes		
	Budget primitif 2020	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2020	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	225 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	233 000,00 €	225 000,00 €	8 000,00 €	233 000,00 €
Investissement	511 840,00 €	93 575,20 €	15 727,60 €	621 142,80 €	511 840,00 €	109 302,80 €	621 142,80 €

Point 9 : Budget annexe - Forêt

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2020	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2020	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	67 600,00 €	77 121,96 €	144 721,96 €	67 600,00 €	77 121,96 €	144 721,96 €
Investissement	1 800,00 €	38 354,82 €	40 154,82 €	1 800,00 €	38 354,82 €	40 154,82 €

Point 10 : Budget annexe - Locaux commerciaux

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2020	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2020	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	50 200,00 €	700,00 €	50 900,00 €	50 200,00 €	700,00 €	50 900,00 €
Investissement	27 400,00 €	280 924,31 €	308 324,31 €	27 400,00 €	280 924,31 €	308 324,31 €

Point 11 : Budget annexe - Réseaux

	Dépenses				Recettes			
	Budget primitif 2020	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2020	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total
Fonctionnement	25 500,00 €	77 422,36 €	0 €	102 922,36 €	25 500,00 €	77 422,36 €	0 €	102 922,36 €
Investissement	119 500,00 €	21 155,98 €	29 609,33 €	170 265,31 €	119 500,00 €	- 4 512,69 €	55 278,00 €	170 265,31 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 octobre 2020 -

Point 12 : Droit à la formation des élus locaux - modalités d'exercice - mandature 2020-2026

Conformément à l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales et aux lois des 31 mars 2015 et du 27 décembre 2019, les membres élus du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions afin de leur permettre de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

L'objet de la formation doit être en rapport avec les fonctions électives communales dans leur globalité.

Les crédits ouverts pour les dépenses de formation seront de 10 000 € annuels à part pour cet exercice 2020 où 5 000 € ont été inscrits au budget primitif de la Ville de Molsheim. Les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil municipal seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits, chaque année au budget communal.

Point 13 : Commission consultative communale de la chasse - désignation de deux délégués

Le droit de la chasse est organisé en Alsace Moselle conformément à la loi du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse, et à la loi du 7 mai 1883 sur la police de la chasse. Par arrêté préfectoral un cahier des charges type relatif à la période de location des chasses communales du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 a été publié. Ce cahier des charges régit les relations entre la commune et les titulaires de ses lots de chasse.

En 2014, la Ville de Molsheim a attribué les deux lots chasse comme suit :

- Lot 1 de 423,47 hectares sur le ban de Molsheim et de Dachstein, l'attributaire étant la Société civile de chasse du Finkenberg - loyer annuel : 4 300 €
- Lot 2 de 267,80 hectares sur le ban d'Urmatt, l'attributaire étant la Société civile de la chasse Porte de pierre - loyer annuel : 8 690 €

Suite au renouvellement du Conseil municipal lors des dernières échéances électorales, ce sont Philippe Heitz et Martial Heller qui ont été désignés par l'assemblée délibérante pour siéger au sein de la commission consultative communale de la chasse présidée par M. le Maire Laurent Furst.

Point 14 : Zich - Cession foncière rue Julien - attribution du lot 4

La Ville a acquis des terrains situés dans le périmètre de développement urbain du Zich. Une étude urbaine a été menée conformément à une délibération en date du 24 mars 2005 définissant le secteur d'urbanisation future de ce secteur de la Ville.

En 2013, des premières cessions ont été réalisées. A compter de 2017, neuf lots ont été identifiés pour être proposés à la construction. Trois lots restent, à ce jour, susceptibles d'être cédés :

- Lot n°4 : 5,89 ares
- Lot n°5 : 6,48 ares
- Lot n°9 : 8,17 ares

La commercialisation de ces lots est opérée sur la base des demandes d'acquisition foncière spontanées qui parviennent en mairie. Effectivement le nombre des demandeurs excède largement l'offre disponible. Un registre des demandeurs est tenu à la direction générale. Ces derniers se voient régulièrement proposer les terrains disponibles, et, lorsque plusieurs demandeurs sollicitent le même terrain, un tirage au sort est effectué en réunion de municipalité le lundi soir.

Le Conseil municipal a ainsi décidé la cession de la parcelle n°477 section 3 d'une contenance de 5,89 ares selon ces modalités. Le prix de vente net de la parcelle à l'are a été fixé à 21 500 € l'are soit un montant total de 126 635 € HT (151 962 € TTC).

Pour rappel, les biens cédés sont destinés à permettre l'édification de maisons individuelles et de leurs annexes servant d'habitation principale aux seuls attributaires de la parcelle.

**Point 15 : Rue Julien -
cession de délaissés
section 3 - parcelles 354
et 493**

Fin 2016, les propriétaires de l'immeuble situé au 4 rue des Remparts ont souhaité acquérir deux parcelles d'une surface de 197 m² contiguës à leur propriété et appartenant à la Ville. Ces deux parcelles sont le reliquat foncier de découpages anciens et ne présentent aucun intérêt communal.

Le Conseil municipal a décidé la cession des parcelles ci-dessous :

Section	Parcelle	Contenance	Inventaire
3	485	1,06 are	T03/485
3	493	0,91 are	T03/493

Le prix de vente net de la parcelle s'élève 25 800 € TTC l'are, soit 50 826 € TTC pour l'ensemble parcellaire de 1,97 are.

**Point 16 : Service
périscolaire – réorganisation
des services – modification
du règlement intérieur**

Poursuivant un objectif d'amélioration des relations en interne et en externe, plusieurs modifications du fonctionnement du service scolaire et périscolaire ont été mises en place à compter de la rentrée scolaire 2020 - 2021.

Sa direction a été relocalisée à la Maison des élèves, afin d'être au plus proche des usagers et des enfants accueillis. Les moyens du service ont été réadaptés conformément à la réglementation en vigueur.

Un site internet portant création d'un portail d'inscription et de réservation en ligne a été mis en service.

Les modalités de facturation et de recouvrement des impayés ont été adaptées aux règles de la comptabilité publique, en relation avec le Trésor public.

Les règles d'hygiène et de sécurité ont été adaptées aux nouvelles normes induites par la crise sanitaire.

Toutes ces évolutions requièrent l'adoption d'un nouveau règlement de fonctionnement opposable aux agents et aux usagers. Par conséquent, le Conseil municipal a décidé d'adopter ce nouveau règlement intérieur de fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire, qui abroge et remplace le précédent.

**Point 17 : Années
2020/2023 - renouvellement
de la convention de mise à
disposition d'agents de la
Ville de Molsheim auprès
du CCAS de la Ville de
Molsheim**

Par délibération du 26 février 2018, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention de mise à disposition d'agents auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Molsheim pour une durée de 3 ans. Suite à l'évolution des effectifs et des missions, des modifications y ont été apportées en novembre 2018. Cette convention a pris fin en août et septembre 2020. Il s'agit donc d'en signer une nouvelle.

Le Conseil municipal a ainsi décidé le principe de mise à disposition partielle de la Ville de Molsheim auprès du CCAS :

- d'un agent du cadre d'emplois des adjoints d'animation de la Ville de Molsheim à raison de 22 %, pour exercer des missions d'animation en crèche familiale à compter du 11 août 2020 et pour une durée de trois ans
- d'un agent du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux de la Ville de Molsheim à raison de 50 %, pour exercer des missions de directrice adjointe de la crèche familiale à compter du 1^{er} septembre 2020 et pour une durée de trois ans.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 octobre 2020 -

Point 18 : Unicef - Ville amie des enfants - acte de candidature de la ville

Le réseau *Ville amie des enfants* a été lancé par l'Unicef France et l'Association des maires de France en 2002. La Ville de Molsheim a souhaité rejoindre ce réseau pour souligner la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des 0-18 ans. En devenant *Ville amie des enfants*, la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales.

Pour obtenir ce titre valable le temps d'un mandat municipal mais renouvelable, la Ville doit renseigner un dossier de candidature dans lequel elle indique précisément la nature de ses actions et de ses projets en faveur des enfants et des jeunes. Le lancement officiel de la candidature s'est déroulé le mardi 22 septembre à l'occasion de la fête du périscolaire.

Le Conseil municipal a confirmé la volonté de la Ville de Molsheim de candidater au réseau *Ville amie des enfants*.

Point 19 : Eclairage de l'orgue Silbermann - Conseil de fabrique - acceptation d'une participation financière

L'orgue de l'église des Jésuites construit par Jean-André Silbermann en 1781 est l'un des derniers Silbermann d'Alsace. Le buffet a été classé au titre des monuments historiques en 1977 et sa partie instrumentale en 2003. Des travaux de désinsectisation et de relevage avaient été entrepris en 2018. Par la suite, la Ville et le Conseil de fabrique ont souhaité mettre en valeur cet orgue par un éclairage d'ambiance à led permettant la réalisation de jeux de lumière à distance tout en favorisant la réduction de la consommation électrique.

Ces travaux ont été réalisés au printemps 2019 pour un montant de 4 211,90 € HT. Dans un courrier du 16 septembre, le Conseil de fabrique informait la Ville de son intention de faire un don de 4 211 € à la commune, don correspondant au montant hors taxe des travaux d'éclairage entrepris.

Le Conseil municipal a accepté ce don

Point 20 : Lancement des opérations suivantes : Parc de la Commanderie, poulerie, vitraux de la Chapelle Notre Dame, Service click & collect, restauration extérieure du bâtiment de la Metzsig, traitement des remontées d'humidité sur la façade nord du chevet de l'église des Jésuites, restauration du mur des remparts - délibération de principe

La Ville de Molsheim souhaite lancer rapidement un certain nombre d'opérations structurantes. Ces projets représentent une charge financière importante et des demandes de subventions ont été déposées auprès des collectivités territoriales (Région Grand Est, Département) et des partenaires (Etat, Drac, associations locales).

Le 1^{er} janvier 2021 la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) résultant de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin verra le jour. Il était donc urgent d'adopter une délibération de principe afin de saisir *sine die* le Conseil départemental du Bas-Rhin pour formaliser les demandes de subventions concernant notamment les opérations éligibles au fonds d'attractivité et de développement du Département.

Au total six opérations estimées à 4,9 millions d'euros sont d'ores et déjà susceptibles d'être subventionnées :

- aménagement du parc de la Commanderie
- rénovation des vitraux de la chapelle Notre-Dame
- création d'une poulerie
- installation d'un service "click & collect"
- travaux de restauration extérieure du bâtiment de la Metzsig
- travaux de traitement des remontées d'humidité sur la façade Nord du chevet de l'église des Jésuites
- travaux de restauration d'une partie de l'enceinte médiévale des remparts de la Ville

Le Conseil municipal a décidé d'engager l'ensemble de ces opérations.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 octobre 2020 -

Point 21 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti – Campagne des travaux 2019

Afin d'embellir la Ville, le Conseil municipal participe depuis plusieurs dizaines d'années au financement de la restauration des façades des propriétés privées selon des critères précis.

Neuf demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façades, au titre de l'année 2019. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal s'élève à 9 241,57 €.

Point 22 : Attribution d'une subvention au Moc - Gymnase Henri Meck - section Badminton saisons 2019/2020 et 2020/2021

Le président du Molsheim olympique club, section badminton, a sollicité une participation de la Ville pour la prise en charge des frais de location du gymnase Henri Meck dans le cadre des entraînements pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021. Afin de permettre au club de pratiquer ses activités et de maintenir une équité de traitement vis-à-vis des associations sportives, le Conseil municipal a décidé d'attribuer à cette association deux subventions exceptionnelles de fonctionnement, la première de 4 064,50 € pour la saison 2019-2020 et la seconde de 5 967,75 € pour la saison 2020-2021.

Point 23 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention aux collège et lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires 2019/2020

L'association sportive du Lycée Henri Meck a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

Selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer une subvention de 1 386,38 € au titre, d'une part, de primes d'encouragement décernées aux compétiteurs ayant participé aux championnats d'académie et d'autre part, de la participation aux frais de déplacement pour les compétitions aux championnats de France.

Point 24 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Office municipal des sports

L'Office municipal des sports de Molsheim mène une action permanente tout au long de l'année dans la pratique des activités sportives. Le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 18 000 € permettant notamment la prise en charge des coûts d'un poste d'éducateur sportif.

Point 25 : SEM Le Foyer de la Basse-Bruche – garantie d'emprunts – réfection des balcons – 1 rue des Rochers et 1 rue Belle-Vue

La garantie d'emprunts est un contrat par lequel une personne s'engage auprès d'une autre, en l'occurrence un établissement bancaire, pour rembourser le prêt consenti par cet établissement au demandeur de la garantie en cas de défaillance de ce dernier. Par courrier du 18 septembre 2020, le Foyer de la Basse Bruche a sollicité la garantie de la commune pour la réfection des balcons des immeubles situés au 1 rue des Rochers et au 1 rue Belle-vue. Le Conseil municipal a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 11 088 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Point 26 : SEM Le Foyer de la Basse-Bruche – garantie d'emprunts – réhabilitation thermique et amélioration de l'habitat – 8 et 10 rue de Champagne

Sur le même principe, Le Conseil municipal a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 250 950 € souscrit par le Foyer de la Basse Bruche auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation thermique et l'amélioration de l'habitat des 8 et 10 rue de Champagne.

***La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra
le mercredi 25 novembre à 20 h***